



RÉSEAU CULTURE 21

Culture 21 Plus

RAPPORT

ATELIER

CULTURE 21 PLUS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	03
CULTURE 21 PLUS	04
RÉSEAU CULTURE 21	05
STRUCTURE DE CULTURE 21 PLUS	06
DÉROULEMENT DE L'ATELIER	09
TRAVAIL SUR LES CHAMPS D'ACTION	11
CONCLUSIONS	16
ANNEXE. LISTE DES PARTICIPANT·E·S	17

INTRODUCTION

La Commission culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est une plateforme mondiale de villes, d'organisations et de réseaux pour apprendre, coopérer et promouvoir des politiques et des programmes sur le rôle de la culture dans le développement durable.

La commission Culture travaille sur la base de plusieurs documents fondateurs : l'**Agenda 21 de la culture** (2004) ; la déclaration politique La culture est le **quatrième pilier du développement durable** (2010) ; **Culture 21 : Actions** (2015) ; et la **Charte de Rome** (2020). Par ailleurs, la commission Culture propose plusieurs programmes visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles : **Villes Leaders**, **Villes Pilotes**, **Culture 21 Lab**, et les **Sept Clefs**.

CULTURE 21 PLUS

Afin de continuer à se mettre à jour et à être à l'avant-garde des politiques culturelles locales, la Commission culture travaille à l'adoption, en 2025, d'un nouvel outil : **Culture 21 Plus**, une version actualisée des documents-cadres.

Culture 21 Plus constitue la feuille de route pour l'élaboration des politiques culturelles locales des années à venir, renouvelant ainsi les programmes d'apprentissage et de renforcement des capacités offerts par CGLU aux villes et aux gouvernements locaux et régionaux du monde entier. Il répond également à la nécessité de déployer, avec des actions concrètes basées sur les soins et les droits, le mandat politique actuel de CGLU : le « **Pacte pour l'avenir de l'humanité**, pour les personnes, pour la planète, et pour le gouvernement », adopté en octobre 2022 lors du Congrès mondial de CGLU à Daejeon.

L'outil propose un cadre avec une série de champs d'actions qui explorent les liens entre la culture, les droits culturels et les autres secteurs de l'action locale pour positionner la culture comme un moteur de citoyenneté et de développement durable d'un territoire. Ce cadre est basé sur les expériences développées lors de la mise en œuvre de Culture 21 : Actions depuis 2015, et prend également en compte les changements qui sont intervenus depuis dans les contextes locaux et mondiaux.

La Commission culture de CGLU a présenté une première ébauche de Culture 21 Plus le 29 novembre 2023, dans le cadre du Sommet de Dublin. Cette ébauche est avant tout une première proposition pour entamer une réflexion collective, ouvrir des débats au sein des villes qui composent la Commission culture et construire ce nouveau document de façon participative. Pour ce faire, il est proposé d'expérimenter cet outil de façon pionnière avec les villes qui le souhaitent afin de recueillir leurs apports, propositions et observations, et ainsi améliorer ce projet à partir de la connaissance locale et des expériences spécifiques des territoires. En plus, le 5 juin 2024 dernier, la Commission culture de CGLU a organisé 3 **webinaires** pour discuter et recevoir des contributions sur le processus participatif d'élaboration de Culture 21 Plus.

Ce processus d'élaboration de Culture 21 Plus a débuté en 2023, avec la participation des villes de Jinju, la Ville de Mexico, Lisbonne, Elefsina, Esch-sur-Alzette, Puebla, Bandung, Ségou et Bogotá, ainsi que des échanges avec des réseaux de villes et de professionnel-le-s de la culture en Thaïlande, et avec les sections régionales CGLU-MEWA et CGLU-Eurasie.

RÉSEAU CULTURE 21

Réseau Culture 21 est une association indépendante fondée en 2009, qui œuvre pour l'intégration des droits culturels et de la diversité dans les politiques publiques. En s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg, l'association accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines.

L'association travaille également à identifier et rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et favorise la coopération et l'échange de pratiques. Elle promeut des approches participatives qui décroissent les secteurs et renforcent la transversalité des politiques culturelles.

Depuis fin 2012, Réseau Culture 21 développe la recherche-action Paideia en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg. Ce programme analyse l'intégration des droits culturels dans les politiques territoriales et vise à identifier les défis rencontrés. À travers des cas d'étude concrets, il permet de proposer des solutions pour renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des individus et améliorer les pratiques des collectivités locales.

Des recherches-action thématiques se déroulent également dans ce cadre sur les enjeux de la « création », du « pouvoir d'agir » et des « communs ».

STRUCTURE DE CULTURE 21 PLUS

L'ébauche initiale de Culture 21 Plus, élaborée en 2023, propose 6 blocs, 30 champs d'actions et près de 200 actions, qui cherchent à appréhender de façon exhaustive les liens entre la culture, la citoyenneté et le développement durable.

Cet outil permet deux utilisations possibles : (1) la réalisation d'une auto-évaluation concernant l'état des politiques culturelles sur un territoire ; (2) l'élaboration de stratégies culturelles locales basées sur les droits culturels et la durabilité.

Cette première ébauche de Culture 21 Plus est une proposition initiale qui fera l'objet d'un processus d'expérimentation, de débat et de co-création avec les villes du réseau ; il est donc attendu que cet outil évolue et soit amélioré en permanence jusqu'à son adoption en 2025. Les contributions des participant·e·s à l'atelier alimenteront le processus de consultation en cours et serviront à construire la version finale du document.

Culture 21 PLUS se compose de 6 blocs - Droits, Communautés, Prospérité, Territoires, Nature et Gouvernance - et de 30 champs d'actions. Chaque champ d'actions comprend une liste d'objectifs spécifiques (près de 200 au total) qui guident en détail l'action des gouvernements locaux. Toutes ces catégories sont réparties selon les trois pierres angulaires du « Pacte pour l'avenir : Personnes, Planète, Gouvernement » :

- Le **bloc 1 « Droits »** traite des droits culturels et de la vitalité des écosystèmes artistiques, avec comme éléments clés les concepts de biens communs et de cogestion des services publics dans le secteur culturel ;
- Le **bloc 2 « Communautés »** se concentre principalement sur les liens entre la culture et les questions sociales, telles que l'inclusion, la santé, l'éducation, l'égalité des genres et la paix, en tenant compte des connaissances traditionnelles et des groupes vulnérables et fragiles ;
- Le **bloc 3 « Prospérité »** se concentre sur les liens entre la culture et l'économie, le travail décent, le tourisme et la technologie, en intégrant des concepts tels que la gentrification ;
- Le **bloc 4 « Territoires »** traite de l'aménagement culturel du territoire, avec notamment le patrimoine culturel, l'art public, l'architecture, le design urbain et des approches telles que les récits décoloniaux dans l'analyse de l'espace public ;

- Le **bloc 5 « Nature »** aborde les liens entre la culture et les questions environnementales, notamment avec le patrimoine naturel et les paysages, la biodiversité, le changement climatique, la transition écologique, mais aussi l'alimentation et la gastronomie, qui sont quelques-uns de ses principaux éléments ;
- Le **bloc 6 « Gouvernance »** examine le cœur des politiques culturelles et les mécanismes participatifs, y compris la communication pour améliorer l'efficacité, la transparence et la confiance.

LES 30 CHAMPS D'ACTION ET LE PACTE DE CGLU POUR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

gouvernement

DROITS

1. Droits culturels
2. Écosystèmes culturels et créatifs
3. Expressions culturelles citoyennes, culture de proximité et biens communs
4. Services publics, infrastructures et espaces culturels
5. Savoirs et information

COMMUNAUTÉS

6. Culture, inclusion et cohésion sociale, pauvreté et inégalités
7. Culture, santé et bien-être
8. Culture et éducation
9. Culture, égalité des genres et diversité sexuelle
10. Culture, paix, sécurité et vivre-ensemble

personnes

personnes

PROSPÉRITÉ

11. Économie culturelle et stratégies de développement local
12. Industries culturelles et créatives, emploi et moyens d'existence
13. Travail décent et conditions économiques et sociales des artistes et des professionnel-le-s de la culture
14. Culture et tourisme durable
15. Culture, numérisation et technologie

TERRITOIRES

16. Stratégies d'aménagement culturel du territoire
17. Culture et espaces publics
18. Patrimoine culturel
19. Art public et expressions culturelles urbaines
20. Culture, architecture et design urbain

planète

planète

NATURE

21. Culture, paysages, espaces et patrimoines naturels
22. Culture, agriculture, alimentation et gastronomie
23. Culture et transition écologique et sociale
24. Culture et changement climatique

GOVERNANCE

25. Stratégies et politiques culturelles
26. Système de gestion publique de la culture
27. Participation citoyenne
28. Mécanismes de gouvernance et de coopération
29. Coopération internationale
30. Communication

gouvernement

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier Culture 21 Plus s'est déroulé en ligne le jeudi 23 janvier, de 9h30 à 12h, sous la forme d'une session de 2h30. Avant la session, les participant·e·s ont reçu le texte de Culture 21 Plus, document de référence qui a servi de base aux travaux collectifs. L'événement a rassemblé des agents des collectivités territoriales françaises (municipalités et gouvernements régionaux), des représentant·e·s d'associations locales, des professionnel·le·s de la culture, des universitaires et des citoyen·ne·s (voir la liste des participant·e·s en annexe). L'atelier a été facilité par Christelle Blouët, Coordinatrice du Réseau culture 21, et Jordi Pascual, Coordinateur de la Commission culture de CGLU.

DÉROULÉ DE L'ATELIER CULTURE 21 PLUS

1. Introduction (30 min)

- Mots de bienvenue de Christelle Blouët, Coordinatrice du Réseau culture 21, suivi de la présentation des objectifs et du programme de l'atelier ;
- Présentation de CGLU, de l'Agenda 21 de la culture, ainsi que des liens entre culture, droits culturels et développement durable par Jordi Pascual, Coordinateur de la Commission culture de CGLU, accompagnée d'une introduction au document Culture 21 Plus.

2. Ateliers de commentaires en sous-groupes sur les 6 blocs (1h)

- Désignation des rôles : secrétaire, facilitateur·trice et rapporteur·trice.
- Lecture individuelle des champs.
- Discussion collective et échanges de commentaires pour chaque point abordé.
- Synthèse des éléments clés : aspects pertinents, problématiques identifiées et éléments manquants.

3. Plénière (45 min)

- Retour des sous-groupes dans la salle plénière et mise en commun des idées principales.

4. Clôture (15 min)

- Conclusions et prochaines étapes.
- Remerciements et fin de la session.

Culture 21 Plus (2025)

LES 30 CHAMPS D'ACTION ET LE PACTE DE CGLU POUR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

- 3 AXES
- 6 BLOCS
- 30 CHAMPS D'ACTION
- 200 PROPOSITIONS D'ACTION

Participants in the Zoom meeting include: christelle blouet, Agnès Ruiz - CGLU, Jean-Damien Collin, Jordi Pascual - CGLU, GUIHO-LEROUX, F. Fauvel Odia Normandie, Adrien Licha - ALDA, Pierre - Halle des Douvres, Lydie Turco, Anne-Christine, Laurent - Metropole Rouen..., Marie Cassal, Amandine / POLAU Pôle art..., Adrien Licha - ALDA, Florence Bianchi, Zoom Gaelle Brynhole, Pascale Pierard CCOurthe et M..., Lydie Turco, Monia Bazzani_CAE QRIU_a, Anais GLADIEUX, ASTRAC, ACHAB Mohammed, ÉloiSavtier, Laurence Loyer-Camebourg, LHOSTEE, Jordi Baltà - CGLU, Céline DELESALLE.

Participants in the Zoom meeting include: Anne-Christine, Agnès Ruiz - CGLU, christelle blouet, Jordi Pascual - CGLU, irene, Jean-Damien Collin, Laurent - Metropole Rouen..., Marie Cassal, Amandine / POLAU Pôle art..., Adrien Licha - ALDA, F. Fauvel Odia Normandie, Pierre - Halle des Douvres, Florence Bianchi, Zoom Gaelle Brynhole, Pascale Pierard CCOurthe et M..., Lydie Turco, Monia Bazzani_CAE QRIU_a, Anais GLADIEUX, ASTRAC, ACHAB Mohammed, ÉloiSavtier, Laurence Loyer-Camebourg, LHOSTEE, Jordi Baltà - CGLU, Céline DELESALLE.

TRAVAIL SUR LES CHAMPS D'ACTION

Lors de l'atelier, des salles Zoom ont été mises en place pour chacun des blocs de Culture 21 Plus : Droits, Communautés, Gouvernance, Prospérité, Nature et Territoires. Les participant·e·s ont été invité·e·s à rejoindre la salle de leur choix, en veillant à une répartition équilibrée des groupes. Constatant une participation moindre dans la salle "Nature", il a été décidé de concentrer les échanges sur les autres blocs, tout en envisageant d'aborder ce bloc dans une éventuelle session ultérieure, selon les besoins et les opportunités à venir.

L'atelier en sous-groupes a commencé par la désignation des rôles au sein de chaque groupe, à savoir un·e secrétaire, un·e facilitateur·trice et un·e rapporteur·trice. Par la suite, une lecture individuelle des champs thématiques a été réalisée afin de permettre une meilleure compréhension du contenu. Les participant·e·s ont ensuite engagé une discussion collective, échangeant leurs commentaires sur chaque point abordé. Enfin, les éléments clés ont été identifiés en vue de leur restitution en plénière, en mettant l'accent sur les aspects pertinents, les problématiques identifiées et les éléments manquants.

Une synthèse des commentaires formulés dans les sous-groupes sur chaque bloc du texte de Culture 21 Plus est présentée ci-dessous.

BLOC 1 : DROITS

Garantir la démocratie culturelle en soutenant les capacités de toutes et tous les habitant·e·s à découvrir, créer, partager, jouir et protéger les ressources culturelles

Champ d'action 1 : Droits culturels

Champ d'action 2 : Écosystèmes culturels et créatifs

Champ d'action 3 : Expressions culturelles citoyennes, culture de proximité et biens communs

Champ d'action 4 : Services publics, infrastructures et espaces culturels

Champ d'action 5 : Savoirs et information

Synthèse des commentaires : Il est essentiel de ne pas limiter la question des droits culturels au seul domaine artistique et culturel dans son sens traditionnel. Les droits culturels ne se manifestent pas uniquement dans des lieux dédiés à la culture mais

également dans des espaces du quotidien qui concernent tous les secteurs professionnels (éducation, santé, alimentation, social, aménagement, économie...). Il est nécessaire de réfléchir à la manière de mieux faire apparaître cette dimension transversale des droits culturels. Cela pourrait passer par une redéfinition des termes employés pour mieux refléter la diversité des contextes dans lesquels ces droits s'exercent au quotidien.

Le rôle de la politique publique et de ses services publics est bien de garantir et mettre en œuvre les droits culturels dans cette transversalité.

BLOC 2 : COMMUNAUTÉS

Mobiliser la culture pour renforcer la cohésion sociale et l'inclusion, répondre aux défis locaux et construire des communautés solides et durables

Champ d'action 6 : Culture, inclusion et cohésion sociale, pauvreté et inégalités

Champ d'action 7 : Culture, santé et bien-être

Champ d'action 8 : Culture et éducation

Champ d'action 9 : Culture, égalité des genres et diversité sexuelle

Champ d'action 10 : Culture, paix, sécurité et vivre-ensemble

Synthèse des commentaires : Une attention particulière doit être portée à la manière dont les communautés sont abordées afin d'éviter tout risque d'assignation ou de stigmatisation des personnes en tant que membres de groupes spécifiques. Le texte actuel semble conçu pour des individus à inclure dans un système prédéfini, ce qui peut limiter la diversité des parcours. Il est important de garantir la mixité des personnes et des groupes, de favoriser la reconnaissance des appartenances plurielles, et de surmonter les obstacles à la mobilité, qu'ils soient physiques ou numériques. Enfin, l'engagement collectif doit être encouragé en incitant l'ensemble des acteurs pour rejoindre les personnes en fragilité.

Il nous semble nécessaire d'utiliser une écriture plus inclusive en langue française (femmes, non-binaire, personnes en situation de handicap) dans l'ensemble du document.

Il manque dans cette thématique d'insister sur le fait que ce sont les personnes qui doivent pouvoir énoncer librement leur(s) appartenance(s) sans se voir contraintes à le faire et leur garantir un cadre d'expression propre.

BLOC 3 : PROSPÉRITÉ

Faire de la culture un moteur de développement économique local durable et inclusif

Champ d'action 11 : Économie culturelle et stratégies de développement local

Champ d'action 12 : Industries culturelles et créatives, emploi et moyens d'existence

Champ d'action 13 : Travail décent et conditions économiques et sociales des artistes et des professionnel-le-s de la culture

Champ d'action 14 : Culture et tourisme durable

Champ d'action 15 : Culture, numérisation et technologie

Synthèse des commentaires : Le sous-titre du bloc "Prospérité" est perçu comme trop restrictif et pourrait être élargi pour inclure la manière dont les personnes portent et vivent l'économie à travers leurs références culturelles et les manières d'en échanger pour débattre des modèles dominants et de leurs alternatives et ainsi refléter la diversité des dynamiques économiques. Il est essentiel de questionner ce qui est culturel dans l'économie, en évitant un biais centré uniquement sur le secteur culturel et en trouvant un équilibre dans la définition de la prospérité. Une approche plus large devrait distinguer les différentes facettes de l'économie, y compris les aspects sociaux et solidaires, sans la réduire uniquement aux dimensions financières ou marchandes. Il s'agit de défendre « la valeur de l'échange » et pas seulement « la valeur d'échange ». La notion « d'investissement » pourrait être explicitée à travers les bénéfices sociétaux qu'une activité culturelle peut générer (sociaux, santé, environnements, éducatifs...) et encourager le développement d'autres indicateurs de richesse. De plus, le lien entre l'économie et le cadre philosophique et éthique des droits culturels devrait être renforcé.

BLOC 4 : TERRITOIRES

Faire de la culture une dimension clé de l'aménagement et du développement des territoires afin d'améliorer le cadre de vie, le sentiment d'appartenance partage des communs et la qualité de vie de la population

Champ d'action 16 : Stratégie d'aménagement culturel des territoires

Champ d'action 17 : Culture et espaces publics

Champ d'action 18 : Patrimoine culturel

Champ d'action 19 : Art public et expressions culturelles urbaines

Champ d'action 20 : Culture, architecture et design urbain

Synthèse des commentaires : Le titre ne doit pas négliger les transitions majeures (écologique, sociale, économique, agricole...) et les enjeux à venir pour les politiques locales. En plus, l'écriture du bloc pourrait être moins administrative.

Dans le titre, mentionner « le sentiment d'appartenance au territoire » serait avantageusement remplacé par « le partage des communs ». Nommer « le partage des communs » permet de souligner la nécessité de s'appuyer sur les ressources de chaque territoire dans sa singularité, pour identifier et cultiver ces communs et éviter tout formatage.

La gouvernance doit intégrer les habitants et les autres domaines (acteurs de la fabrication des territoires : scientifiques, économiques, sociaux, etc.), pour une évaluation partagée et enrichie par des perspectives plurielles. La place et les usages des espaces publics devraient être reconsidérés au-delà d'une simple approche spatiale, en prenant en compte leurs dimensions sociales, historiques et imaginaires. Certains concepts, tels que les « lieux abandonnés », les « espaces publics » ou encore l'« art public », doivent être mieux définis pour éviter les ambiguïtés et nommer la question des communs et des communautés qui s'organisent pour les entretenir et les développer. L'élaboration d'un glossaire pourrait aider à clarifier les notions clés. Il serait également pertinent d'intégrer les enjeux liés à l'inclusion, notamment pour les personnes en situation de handicap, les enfants et les jeunes, ainsi que la question des usages partagés des espaces tels que les écoles.

La co-création artistique, visant à faire en sorte que la transformation des territoires reflète l'identité des habitant·e·s, bien qu'évoquée, mériterait d'être davantage développée dans une perspective à long terme. Il serait essentiel d'insister sur la mobilisation durable des habitants en s'appuyant sur des dispositifs tels que les résidences de territoire. Par ailleurs, la question des temporalités n'est pas suffisamment abordée dans le cadre de l'adoption d'une stratégie d'aménagement du territoire. Il est crucial d'adapter les rythmes des projets à ceux des habitants, des actions culturelles et des processus d'aménagement.

Le document gagnerait à approfondir les nouvelles approches de l'aménagement des territoires (urbanisme transitoire, culturel) et à intégrer des références plus précises à des pratiques innovantes et exemplaires. Intégrer la présence artistique de manière incontournable dans les marchés publics d'aménagement, permettrait qu'elle puisse être présente au cœur de la conception et pas seulement de manière annexe comme c'est le plus souvent pratiqué dans les projets (projets mémoire alibis, événements festifs de livraison des projets, etc...).

BLOC 6 : GOUVERNANCE

Construire une gouvernance locale participative, transversale et coopérative de la culture

Champ d'action 25 : Stratégies et politiques culturelles

Champ d'action 26 : Système de gestion publique de la culture

Champ d'action 27 : Participation citoyenne

Champ d'action 28 : Mécanismes de gouvernance et de coopération

Champ d'action 29 : Coopération internationale

Champ d'action 30 : Communication

Synthèse des commentaires : Il serait pertinent d'ajouter une référence explicite à la notion de développement durable dans les politiques culturelles, et garantir sa durabilité par des engagements concrets, comme des chartes engageantes co-signées. De plus, une attention particulière devrait être portée à la diversité des groupes et des personnes, en veillant à inclure à la fois les populations des métropoles et des milieux ruraux, afin d'éviter toute invisibilisation et de garantir une véritable inclusion. Dans cet objectif, les méthodes d'intelligence collective doivent être utilisées afin de garantir la participation effective des personnes et les protéger d'une instrumentalisation de cette participation. Il est également recommandé de renforcer la dimension de coopérations, co-constructions et transversalité avec d'autres politiques publiques, ce qui contribuerait à des approches plus intégrées et cohérentes. De plus, il serait opportun de mettre en œuvre une auto-évaluation participative et co-construite impliquant l'ensemble des acteur·rice·s concernés pour les politiques mises en place. x

Objectifs potentiels supplémentaires à intégrer :

25.5 : Asseoir et préserver la liberté d'expression, de création et diffusion.

29.6 : En assurant une vigilance et favorisant la liberté d'expression et la liberté de création, diffusion.

30.4 : En favorisant des plans de communication de qualité, adaptés et appropriés en apportant une vigilance au numérique afin de ne pas être exclu·e.

CONCLUSION

Pour clôturer la session, Jordi Pascual, Coordinateur de la Commission Culture de CGLU, a expliqué le processus de co-création du document, élaboré avec des villes et des régions, à travers un vaste processus de consultation et de discussion mené entre mai 2023 et mars 2025. Ce processus a inclus des ateliers, séminaires et webinaires organisés à Jinju, la Ville de Mexico, Lisbonne, Elefsina, Esch-sur-Alzette, Puebla, Bandung, Ségou et Bogotá, ainsi que des échanges avec des réseaux de villes et de professionnel·le·s de la culture en Thaïlande, et avec les sections régionales CGLU-MEWA et CGLU-Eurasie.

Jordi Pascual a expliqué que la Commission travaille actuellement sur la version 3 du document. Cette version intègrera les résultats du processus de consultation. Cette version sera présentée à la Commission Culture de CGLU (mars 2025) et au Bureau Exécutif de CGLU à Séville (avril 2025). Une fois approuvé, le document sera publié dans une version finale, incluant des modules thématiques localisés, plus explicites et détaillés, pour garantir son utilité pour tous les territoires.

Pour conclure, Christelle Blouët, coordinatrice de Réseau Culture 21, a proposé d'organiser une deuxième session de travail, estimant qu'il serait nécessaire de disposer de plus de temps pour approfondir les discussions et fournir des commentaires spécifiques, notamment sur le Bloc 5, dédiée à la Nature. Elle a remercié chaleureusement l'ensemble des participant·e·s pour leur engagement et a invité chacun·e à participer à cette prochaine session de travail, marquant ainsi la fin de cet exercice collaboratif. Une deuxième session de travail collectif a permis d'affiner cette synthèse mais n'a pas permis de traiter du Bloc 5.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANT·E·S

PRÉNOM	NOM	POSTE
Mohammed	Achab	Direction de la Culture, Ville de Strasbourg
Liesbeth	Vandersteene	ASTRAC asbl
Véronique	Guiho-Leroux	Ville de Nantes
Eloi	Savatier	Université Sorbonne Nouvelle / Maison de la Musique Contemporaine
Bérénice	Sarda	Culture-Co
Gaëlle	Brynhole	Ville de Noisy
Marie	Cassal	En creation
Andrade	Cassia	C/A Arts
Laura	Jouve-Villard	Philharmonie de Paris
Monia	Bazzani	CAE ORIU
Pauline	Valla	PETR Grand Quercy
Nathalie	Gomez	Collectivité territoriale Ville d'Anglet
Géraldine	Bareille Renucci	Provence culture
Vincent	Michaud	
Anaïs	Gladieux	Champigny-sur-Marne
Anais	Le Floch	Arsud
Amandine	Le Corre	POLAU-Pôle Arts & Urbanisme
Laurent	Patole	Métropole Rouen Normandie
Hélène	Dechez-Leprêtre	
Pierre	Lafaille	Halle des Doves Bordeaux
Adrien	Licha	Alda
Pauline	Lavigne du Cadet	
Anne-Christine	Micheu	
Céline	Delesalle	Théâtre du Nord
Pascale	Pierard	ASTRAC, Belgique
Christine	Gaillard	Métropole Rouen Normandie
Lydie	Turco	Objectifs Droits Culturels 2028, Ville de Rouen

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANT·E·S

PRÉNOM	NOM	POSTE
Emilie	Lhoste	Métropole Rouen Normandie
Fanny	Fauvel	Odia Normandie
Jean-Damien	Collin	Consultant
Laurence	Loyer-Camebourg	Département de la Manche
Anne	Aubry	Réseau Culture 21
Christelle	Blouët	Réseau Culture 21
Jordi	Pascual	Commission culture de CGLU
Jordi	Baltà	Commission culture de CGLU
Agnès	Ruiz	Commission culture de CGLU



CONTACT

Réseau Culture 21
Christelle Blouët, Directrice
Email: christelleblouet@reseauculture21.fr

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
Commission culture
Email : culture@uclg.org
Web : www.agenda21culture.net